

Mairie

Le Village - 31160 CAZAUNOUS

05.61.88.84.22 - Mail: commune-de-cazaunous@orange.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 02 décembre 2020

MEMBRES PRESENTS : MMES CLEMENT L BRANGEON P GOUDIER G
TORRES N MR ABADIE JB LACROUX P

MEMBRES ABSENTS : MME FARINE M procuration à Mr ABADIE JB
secrétaire de séance : Mme CLEMENT Lucile

DECISION MODIFICATIVE POUR SUBVENTION A L'ACVA D'ASPET A LA
COOPERATIVE DES ECOLES DE LA COMMUNE DE SENGOUAGNET ET
ACHAT DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire a exposé la nécessité de délibérer en vu de l'objet ci-dessus ;
Après discussion le conseil municipal, vu la nécessité,

- ACVA d'Aspet : 100.00 €
- COOPERATIVE CAISSE DES ECOLES DE LA COMMUNE DE
SENGOUAGNET : 200.00 €
- ACHAT DEFIBRILLATEUR : 1510.80 €
a adopté la décision modificative.

DELIBERATION CHANGEMENT TITULAIRES SIVOM SAINT GAUDENS
MONTREJEAU ASPET MAGNOAC

Monsieur le Maire à exposé que vu les précédentes réunions au SIVOM il a été
nécessaire de délibérer pour ce changement ainsi au SIVOM pour la mairie :
Après discussion le conseil municipal s'est prononcé pour :

Mme TORRES Nadège domiciliée à CAZAUNOUS
Mme CLEMENT Lucile domiciliée à Quartier Ste Anne à Cazaunous
délégués titulaires

Mr LACROUX Pierre domicilié à CAZAUNOUS
Mme GOUDIER Christiane domiciliée à Quartier Pomarède à CAZAUNOUS
délégués suppléants
pour représenter la commune au SIVOM

ABROGATION DELIBERATION 2020/4 DU 10/07/2020

Monsieur le Maire a donné lecture du courrier des services préfectoraux ; ainsi il
était nécessaire d'abroger la délibération citée en objet au vu de l'article L2122-18
du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ce qui a été approuvé par
le conseil municipaL car selon ce même article seul le Maire donne délégation et il
n'est pas nécessaire de délibérer.

DELIBERATION CONTRE FERMETURES TRESORERIES ET LEURS
SERVICES

Monsieur le Maire a présenté le modèle de délibération cité en objet ; ces services s'avérant indispensables pour le fonctionnement de la collectivité, pour les administrés dans le cadre du service de proximité dont la Trésorerie de Salies du Salat fermée à l'horizon 2021. ainsi que celle de CAZERES SAINT-BEAT-LEZ ET MONTREJEAU. Le transfert de l'ensemble des missions de ces quatre centres des Finances publiques serait vers Bagnères de Luchon Saint-Gaudens et Boulogne sur Gesse. Il est demandé à la Direction Régionale des Finances Publiques de donner les moyens humains et matériels pour pérenniser et développer les sept centres des Finances publiques actuels et d'annuler ses projets vu l'impact sur les contribuables et les collectivités locales. Après discussion le conseil municipal a adopté le modèle de délibération vu la nécessité.

QUESTIONS DIVERSES

Vu pour être affiché

de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à CAZAUNOUS

Le 17 décembre 2021

Le Maire